ANNEXE A :
Formulaire de demande de remboursement des spécialités pharmaceutiques à usage ophtalmique à base de latanoprost, de travoprost ou de bimatoprost, inscrites dans le § 12500100 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1er février 2018.

I - Identification du bénéficiaire :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (nom)

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (prénom)

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (numéro d'affiliation)

II – Eléments à attester par le médecin spécialiste :

Je soussigné, Docteur en Médecine, spécialiste reconnu en ophtalmologie, déclare que le bénéficiaire mentionné ci-dessus, est en traitement pour :

⊔ un glaucome

⊔ de l'hypertension oculaire

Je tiens à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve qui démontrent que ce bénéficiaire se trouve dans la situation déclarée, principalement les résultats des mesures de la pression oculaire.

Je déclare que les indications/administrations enregistrées dans le RCP du médicament spécifique inscrit au § 12500100 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1er février 2018 ont été respecté.

⊔ Première demande :

Je demande pour ce bénéficiaire le remboursement d'une spécialité pharmaceutique à usage ophtalmique à base de latanoprost, de travoprost ou de bimatoprost, inscrite dans le § 12500100 du chapitre IV de la liste joint à l'A.R. du 1er février 2018 pour une première période de 12 mois maximum.

⊔ Demande de prolongation :

Je confirme que le traitement avec une spécialité pharmaceutique à usage ophtalmique à base de latanoprost, de travoprost ou de bimatoprost, s'est avéré efficace chez ce bénéficiaire et je demande donc la prolongation du remboursement pour une nouvelle période de 12 mois maximum.

⊔ Demande de remboursement suivant un accord dans l'un des § suivants § 6730000, 11770000, 10380000, 7230000 :

J'atteste que le bénéficiaire mentionné ci-dessus a déjà reçu une autorisation de remboursement pour une spécialité pharmaceutique à usage ophtalmique à base de latanoprost, de travoprost ou de bimatoprost sur base de l'un des § suivants 6730000, 11770000, 10380000, 7230000 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1er février 2018.

Je confirme que le traitement avec cette spécialité pharmaceutique à usage ophtalmique, s'est avéré efficace chez ce bénéficiaire et je demande donc la poursuite du traitement remboursable pour une nouvelle période de 12 mois maximum.

III - Identification du Médecin-spécialiste en ophtalmologie :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (nom)

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (prénom)

|1| - |_|_|_|_|_| - |_|_| - |_|_|_| (n° INAMI)

|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_| (date)

(cachet) (signature du médecin)